

Conférence de presse de l'Union syndicale suisse (USS), 7 juillet 2023

## **Les revendications salariales de syndicom pour 2024**

**Matteo Antonini, président de syndicom**

---

*Seules les paroles prononcées font foi.*

**Pleine compensation du renchérissement, salaires minimaux décents, analyses de l'égalité salariale aussi dans les petites entreprises, et contributions de soutien aux primes maladie – ce sont les revendications salariales pour 2024 de syndicom dans les branches Logistique, TIC et Médias.**

La **branche de la logistique** est un secteur en plein essor, le commerce en ligne a explosé avec la crise du coronavirus. La branche compte par exemple les distributeurs de colis, les livreuses de journaux, les coursiers à vélo et les coursières de repas ainsi que les employés des centres de tri. Une partie du personnel de la distribution continue cependant à toucher de très bas salaires et ses conditions de travail sont précaires – deux facteurs essentiels qui alimentent la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Une pleine compensation du renchérissement est donc loin de suffire. Il faut des salaires équitables et des conditions de travail progressistes pour contrer le manque de spécialistes.

Dans le cadre des négociations salariales de 2024, qui prennent place en novembre/décembre 2023, syndicom fera donc pression sur ses partenaires sociaux du secteur de la logistique, d'une part, pour obtenir la pleine compensation du renchérissement (nous tablons actuellement sur 2,2%) et, d'autre part, pour obtenir des augmentations salariales supplémentaires afin de compenser la perte subie de salaire réel. Un exemple concret: les personnes au bénéfice d'un salaire annuel moyen de 58 500 francs n'ayant pas reçu d'augmentation de salaire de 250 francs par mois au cours de ces deux dernières années (effet cumulé du renchérissement) perdront du pouvoir d'achat en 2024, même avec une compensation du renchérissement – ce que nous ne pouvons pas accepter.

Dans le but de déclarer de force obligatoire la convention collective de travail pour la distribution, syndicom œuvre par ailleurs pour la réglementation et le contrôle de cette branche fortement impactée et pour le respect de normes minimales. Dans un même temps, syndicom continuera de s'engager pour une augmentation du salaire horaire minimum de 19 francs fixé par la PostCom dans la branche Poste, qui s'applique depuis cette semaine (1.7.23). Ce salaire minimum réglementé par l'Etat favorise des conditions de travail précaires et devrait depuis longtemps être segmenté selon les secteurs du marché et les fonctions.

Dans la **branche des médias**, les négociations se concentrent cette année sur une convention collective de travail pour les journalistes de Suisse alémanique et du Tessin. Depuis quelques mois, nous négocions une convention collective avec l'Association Médias Suisses (VSM). Les éditeurs souhaitent fixer un salaire minimum de seulement 4800 francs – un affront pour le travail journalistique et 1000 francs par mois en moins que dans la CCT de la presse en Suisse romande. Nous discutons actuellement avec nos membres des prochaines étapes.

De manière générale, les entreprises de médias privées et les entreprises de l'industrie graphique n'ont pas ou très peu compensé la forte inflation de l'année dernière. Il en résulte une pression supplémentaire sur les négociations salariales à venir au niveau des entreprises, d'autant que les salaires réels diminuent. Le besoin de rattrapage se fait donc de plus en plus sentir. Seules des mesures salariales générales permettent d'améliorer le niveau salarial dans ces branches et de rendre les métiers attractifs.

Dans les **branches des technologies de l'information et de la communication (TIC)**, syndicom exige que les employeurs versent des contributions de soutien aux primes maladie en raison de la hausse du coût de la vie. Par ailleurs, les marges excédentaires dues à l'augmentation de la productivité doivent être répercutées également sur le personnel. Enfin, les analyses de l'égalité salariale, réalisées dans le cadre du partenariat social, restent une exigence centrale. Concrètement, nous exigeons des analyses régulières de l'égalité salariale, aussi dans les entreprises d'au moins 50 employé-e-s. Comme dans la branche de la distribution, un autre élément important des négociations salariales portera sur la compensation du renchérissement. Car de bons salaires équitables et l'égalité salariale permettent de remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

D'ordinaire, les négociations salariales que syndicom mène avec ses nombreux partenaires sociaux ne commencent qu'au quatrième trimestre. Les revendications salariales concrètes sont discutées au préalable avec nos membres et les organes compétents, puis elles sont définies en commun. Par conséquent, des divergences sont possibles entre les revendications salariales effectives et les orientations présentées ici.